

- CONSEIL DU 12 DECEMBRE
- AMPHITHEATRE DU LYCÉE BLAISE PASCAL - AMBERT
- Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie Mme la Provisseure d'avoir mis à disposition l'amphithéâtre du Lycée pour organiser le conseil communautaire.

M. Raymond Nourrisson est désigné secrétaire de séance.

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il fait approuver les procès-verbaux des conseils communautaires des 29 octobre et 7 novembre 2019. Ils le sont à l'unanimité.

I - ADMINISTRATION GENERALE

Comptes rendus des décisions

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- L'infructuosité du marché 2019-SOC-002 : pour l'achat d'un véhicule ;
- le bail de location de M. Reefke – révision du montant des provisions ;
- la résiliation du bail de location de M. Grange ;
- la révision du loyer et du montant des provisions du logement T5 du Brugeron ;
- le lotissement du Pré de Monsieur à Arlanc : avenant n°2 – tranche 2 ;
- Etude PLU d'Ambert – avenant n°3 ;
- la création de la voirie forestière du col de Chemintrand – avenant n°2 :
- l'achat d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas ;
- les tarifs de location du matériel du domaine nordique 2019/2020 ;
- les tarifs des gîtes intercommunaux ;
- la demande de subvention pour l'étude économique sur le gîte des Pradeaux ;
- la demande de subvention pour les travaux du gîte des Pradeaux ;
- la résiliation du bail de Mme Fléchy ;
- la réalisation d'un emprunt ;
- la validation du programme d'action du Contrat Vert et Bleu du PNRLF.

Pas de remarques.

M. le Président propose qu'afin de libérer plus tôt les intervenants, la séance soit ouverte par le rapport n°26, dont la présentation sera faite par M. Vincent Desmas, directeur de la société ATCHOUM, et qu'il soit suivi des rapports n°10, 11, 12 et 13 relatifs au contrat territorial de l'Ance du Nord Amont.

PÔLE « SOCIAL »

Mobilité : prestation de la société ATCHOUM

Cf. délibération n°26

49 voix « pour » - 3 voix « contre ».

M. le président rappelle que le sujet de la mobilité est un sujet récurrent lié également à la démographie vieillissante et à la ruralité des territoires. Possibilité est donnée à ALF d'améliorer la qualité de ce service et même s'il existe un certain nombre de dispositifs qui donnent satisfaction aux utilisateurs, des améliorations peuvent être apportées dans ce domaine.

Une offre de service a été proposée par une association qui rayonne à l'échelle de la France et qui a pour vocation de mettre en synergie les personnes qui ont besoin d'être transportées avec celles qui ont capacité de le faire.

Il donne la parole à Mireille Fonlupt, Vice-présidente en charge de la mobilité sur le territoire : « Les besoins en mobilité concernent environ 30 % de la population d'ALF, que ce soient les personnes âgées, les jeunes en recherche d'emploi, et également les personnes en insertion. Je vais laisser à Florence Usannaz, directrice du pôle, le soin de vous présenter la note qu'elle a préparée à ce sujet puis à M. Vincent Desmas, pour la présentation de la société ATCHOUM. »

Florence Usannaz : « Bonsoir à toutes et à tous. Ce soir nous vous présenterons un nouveau système de mobilité, le covoiturage solidaire. Mais tout d'abord je souhaiterais vous rappeler les deux systèmes qui existent sur le territoire. En premier lieu, le Transport à la demande, qui permet à chacun d'être transporté en tous lieux qu'il désire ; c'est un système à la carte, qui fonctionne uniquement sur le secteur de l'ex-communauté de communes du pays d'Ambert. Nous disposons en second lieu, du Bus des Montagnes, qui permet aux personnes de se rendre sur les marchés locaux. En fait, ces systèmes à l'heure actuelle ne répondent que partiellement à la demande et nous cherchons à faire évoluer notre offre. Nos nouvelles solutions ne pourront certes pas couvrir tous les besoins mais elles contribueront à ouvrir des possibilités de déplacement à un large public. La première possibilité proposée par la commission est le transport organisé. C'est un système de boucles, avec des arrêts prédéfinis, qui permet une optimisation de nos moyens. A l'heure actuelle, nous avons mis en place deux boucles expérimentales : l'une sur Saint-Martin des Olmes – Grandrif et sur Saint-Just – Marsac. Cette expérience va durer six mois. Nous ferons un bilan en juin 2020.

La seconde évolution est le système de covoiturage solidaire, qui est une prestation proposée par la société ATCHOUM, dont M. Desmas vous présentera très précisément le dispositif. Auparavant, je voulais souligner les avantages qui nous ont séduits dans cette démarche : d'une part le fait que cette proposition de déplacement est à destination de toute la population. Elle permet ainsi de toucher les publics les plus vulnérables. En effet le dispositif prévoit d'aller chercher les personnes chez elles, il permet aussi que les personnes qui n'ont pas de voitures ou de permis d'en bénéficier.

L'autre gros avantage de ce dispositif, est la plateforme téléphonique, couplée à une plateforme internet, qui permet à ceux qui n'ont pas ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil numérique, de pouvoir bénéficier de ce service sur un simple coup de fil.

Et enfin, le système des chèques « mobilité », que M. Desmas va développer, permet à ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas payer par carte bancaire, de régler ces déplacements en espèces. C'est donc un dispositif que nous pourrions mettre en place dans les CIAS, ou les MSAP, mais pour cela, il s'agira d'ouvrir une régie, si vous en êtes d'accord.

Pour conclure, une communication de terrain, en partenariat avec les associations locales, va être faite et elle permettra de recruter des conducteurs bénévoles qui auront envie de s'investir pour leurs voisins. Ils seraient des conducteurs réguliers et surtout, des solutions de recours en cas de non-réponse sur la plateforme. Nous avons envisagé également que ce dispositif pourrait être complété par le système du TAD, qui deviendrait ainsi un service subsidiaire : par exemple un passager qui ne trouverait ni réponse sur la plateforme, ni avec les conducteurs bénévoles, pourrait bénéficier d'un conducteur interne à ALF, qui viendrait le chercher, en dernier recours. En filigrane, cela signifie que l'activité du Transport à la Demande sera amenée à diminuer. Pour autant, ce service ne disparaîtra pas en 2020, car il devient complémentaire d'ATCHOUM. Afin de vous rassurer en ce qui concerne les agents, ils seront bien entendu réaffectés sur d'autres missions. Le Portage de Repas à Domicile, est, comme vous le savez, victime de son succès – et c'est tant mieux ; des agents affectés au TAD, font déjà du portage de repas. Donc cela ne pose pas de problème.

Dernière précision avant la présentation de M. Desmas, l'expérience ATCHOUM est envisagée sur l'ensemble du territoire d'ALF, pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois, avec un lancement prévu en février 2020, après une communication importante sur le dispositif. Un suivi régulier sera mené et une évaluation effectuée à la fin de la première année. Le coût est d'environ 25 000 € TTC. Je laisse la parole à M. Desmas. »

Vincent Desmas : « Bonjour, je suis le fondateur d'une jeune start-up, qui se nomme ATCHOUM. C'est un service de mobilité de proximité en milieu rural, destiné aux collectivités locales pour répondre au manque de mobilité sur leur territoire. L'objectif est de mettre en relation ceux qui ont besoin de se déplacer avec des conducteurs. Le service est ouvert à tout le monde mais on constate que ce sont surtout des personnes âgées, ou bien des jeunes en recherche d'emploi pour se déplacer à un entretien d'embauche. Concernant les conducteurs, ce sont surtout des jeunes retraités, qui ont du temps de libre et qui ont envie de rendre service, ils sont souvent adhérents d'associations locales : CCAS, ADMR, ... Ce peut être également toutes les personnes en activité sur la commune et qui tous les jours, effectuent des trajets sur la communauté de communes, de leur domicile vers leur lieu de travail.

La mise en relation se fait par le biais d'une plateforme, qui est également de réservation. Cette plateforme comprend un site internet, une application mobile, mais surtout, -- c'est notre seconde particularité--, un centre d'appel téléphonique, ... à destination surtout des personnes âgées qui n'ont pas un bon maniement des sites ou des applications, et qui n'ont pas toujours – on l'oublie très souvent – un réseau internet efficace. Ce centre d'appel téléphonique leur permet de faire très facilement une demande de déplacement. En revanche, ce service est coûteux, et pour ne pas les pénaliser, ce sont les collectivités qui s'abonnent pour en faire bénéficier les usagers.

A partir du moment où la Communauté de communes signe une convention avec la société ATCHOUM, elle va faire bénéficier de l'ensemble de la plateforme tous les habitants ; mais il est également prévu en parallèle, un forfait « communication » qui comprend : deux banderoles, placées aux entrées de bourg, bien entendu avec l'accord du Maire. Ces banderoles mettent les collectivités locales en avant, et notre société est en retrait. Des flyers sont également imprimés pour être distribués chez tous les commerçants locaux ; une pleine page est dévolue dans les bulletins d'information municipal et communautaire, ainsi qu'une communication par le biais de la presse locale. Des réunions d'information auxquelles tous les habitants sont invités, sont également programmées.

A partir de là, nous aurons en fait les premières inscriptions de conducteurs, ainsi que les premières demandes de déplacements des passagers. Par exemple, lors d'une demande de passager, celle-ci va être systématiquement envoyée par e-mail, par sms à tous les conducteurs inscrits localement, et le premier conducteur qui est disponible n'aura qu'à valider cette demande de déplacement.

Il prendra connaissance ainsi des coordonnées du passager, qui disposera des siennes également. Le jour du déplacement, le conducteur ira le chercher chez lui, l'amènera sur son lieu de rendez-vous, le récupèrera, et le raccompagnera chez lui. Lorsque le conducteur dit « oui », il dit « oui » en connaissance de cause, il connaît le lieu du domicile, du rendez-vous, les distances, le temps d'attente (en général, il en profite pour aller faire des courses, ou pour faire une visite) ; il connaît par conséquent, son indemnisation. En effet, les conducteurs sont indemnisés par les passagers, entre 0,20 et 0,35 € du kilomètre, et c'est un tarif dégressif en fonction de la distance.

ATCHOUM a été mise en place depuis le début de l'année sur 4 départements pour l'instant : le Haut-Rhin, le Var, le Lot, et l'Aveyron... Nous serons en début d'année sur les Hautes Alpes, l'Aisne, et sur un certain nombre également de Communautés de communes. Nous avons également des demandes sur l'ouest de la France. Vous dire également que la société a été récompensée, au salon des Maires, par le prix de l'innovation dans la catégorie « social ».

Autre information que je souhaitais vous donner : le second frein pour les personnes âgées pour se déplacer est le règlement par carte. En effet, les systèmes de covoiturage nécessitent toujours des paiements par cartes bancaires, et les seniors ont quelques réticences à le faire. C'est pour cette raison que nous avons mis en place des chèques « transports » nommés tickets « mobilité ». Ils sont fournis à la commune et le jour où la personne a besoin de se déplacer, elle va acheter un carnet de ticket. Chaque ticket a une valeur de 1,25 €. Le jour où elle demande son déplacement, la question de son moyen de paiement va lui être posée. Comme à l'écran, de notre côté, la distance va s'afficher, on va lui dire combien de tickets elle doit donner au conducteur. Et nous, nous paierons le conducteur par virement bancaire. Le ticket mobilité peut avoir l'intérêt suivant : la collectivité a la possibilité d'avoir une action sociale par ce biais, puisqu'elle l'achète au prix coûtant de 1,25 € et que rien ne l'empêche de le revendre à moindre coût, ou de l'offrir à certains publics, comme les personnes de plus de 80 ans, les jeunes au chômage, ... Elle est entièrement libre des modalités d'utilisation et de revente de ces tickets.

Enfin dernière chose, cela peut être aussi un moyen de favoriser le commerce local. Souvent lorsque l'on va dans une grande ville, on peut payer un parking souterrain, et être remboursé d'une partie du coût par le magasin, qui est en surface. En fait, on peut faire la même chose en milieu rural avec la supérette locale par exemple : le passager peut faire ses courses dans ce magasin, et rien n'empêche cette dernière de déduire du montant des achats, un ou deux tickets « mobilité » à partir de 30 € ou 40 € d'achats. L'intérêt est bien de favoriser le commerce local, et de réduire le coût du déplacement pour le passager. Pour la collectivité, l'avantage de ce système est de faire des commerçants des ambassadeurs de ce service. Rien ne les empêche de l'annoncer sur leur vitrine : « Nous sommes partenaires du service « mobilité » mis en place par la communauté de communes ».

Voilà les principales informations que je souhaitais vous donner. Concernant la plateforme téléphonique, ATCHOUM étant une société en économie sociale et solidaire, avec un agrément ESUS, elle est basée à Dijon, et nous faisons travailler une entreprise qui se situe également dans le domaine social et solidaire, qui œuvre dans le domaine de la réinsertion sociale. »

Gérard Cornou : « L'appel téléphonique est facturé au prix usuel, ou bien y a-t-il un surcoût ? »

Vincent Desmas : « En fait la collectivité s'abonne à ce centre d'appel téléphonique ; l'abonnement est de 50 € par mois pour 1 000 habitants ; cela comprend 10 appels, après c'est dégressif ; si cela dépasse les 15 appels pour 1 000 habitants, cela passerait à 60 euros, mais jusqu'à présent, cela n'a jamais été le cas. »

Raymond Nourrisson : « Quelle est la durée de validité d'un ticket « mobilité » ? »

Vincent Desmas : « C'est la première fois que l'on me pose la question. Il n'y a pas de durée... »

Christian Alexandre : « Y a-t-il une distance minimum et maximum ? »

Vincent Desmas : « Il n'y a pas de distance minimum ; en revanche, si une collectivité souhaitait limiter le service à son territoire, elle le pourrait. En ce qui nous concerne, nous avons un système très souple et il suffirait que nous le rentrions dans notre base de données. Mais sur le principe, on ne se donne aucun frein. Il suffit qu'il y ait un conducteur qui aille, le même jour à la même heure, dans la direction demandée, même s'il y a 30 ou 40 km... et qui propose d'emmener le passager demandeur. »

Christian Alexandre : « Est-ce que cela peut servir à aller rejoindre un car à proximité mais qui ne passe pas dans le village ? »

Vincent Desmas : « C'est évidemment aussi fait pour ça. C'est fait pour aller au marché, pour se rendre à des rendez-vous médicaux, pour aller voir quelqu'un dans une maison de retraite, pour aller à la gare, c'est fait pour toute utilisation. L'objectif est qu'il y ait le moins de frein possible. »

Christine Sauvade : « Comment est assuré le conducteur ? »

Vincent Desmas : « Au niveau de l'assurance... en fait on va commencer par le passager : il est couvert par sa responsabilité civile. En ce qui concerne le conducteur, il est assuré par son assurance de voiture. Il doit vérifier auprès de son assureur, qu'il a la possibilité de transporter des passagers. Mais pour pallier tout risque, une association a été créée : l'association ATCHOUM, dans laquelle les conducteurs sont invités à adhérer pour une somme modique (entre 1 et 5 €) et à partir de son adhésion, il va être couvert par la MACIF, qui prendra en charge tout le complément qui n'a pas été intégré par son assurance. Cela a été fait exprès pour cela, pour faire un complément, s'il existe un risque au niveau du conducteur. »

Jean Savinel : « Le projet est séduisant, mais n'y a-t-il pas risque de concurrence déloyale avec les taxis ? »

Vincent Desmas : « Encore une bonne question. Evidemment, ce sont les Maires, ou les Présidents de communautés de communes qui signent les conventions... Aujourd'hui, les réponses qui nous sont faites ne nous ont pas signalé de souci ... en général, les taxis, ce qui les intéressent ce sont les déplacements médicaux, remboursés par la sécurité sociale, car cela leur rapporte plus d'argent ; et puis, souvent, les gens qui sont sur la touche n'utilisent pas le taxi, car ils n'en ont pas les moyens.

Je rebondis par rapport à cela : sur le fait, qu'aujourd'hui, ce n'est pas seulement vous, les mairies ou les communautés de communes qui signez les conventions, c'est vous avec toutes les associations locales ; c'est indispensable. En fait, bien souvent, on constate qu'on a plus de conducteurs inscrits que de passagers alors que c'était pour ces derniers que le service avait été initialement mis en place. On s'aperçoit que les passagers ont besoin d'être réconfortés, rassurés, mis en confiance. Il est donc indispensable de s'appuyer sur les associations locales. Ce sont elles qui portent véritablement le service, ce sont elles qui sont quotidiennement en lien avec les gens en difficultés sur le terrain, elles savent parfaitement qui est en manque de mobilité et en plus, ce sont leurs adhérents qui sont les premiers à s'inscrire en tant que conducteurs ; il est donc indispensable de les mettre dans la boucle. C'est vous et eux qui mettez en place ce service aux habitants. »

Suzanne Labary : « Pour les personnes fragiles, ou plus âgées qui n'ont pas l'habitude de se servir d'un ordinateur ou d'un téléphone portable, vous avez dit que vous mettiez à disposition une plateforme téléphonique ; mais je vois que la réponse est donnée par sms ; ça risque de poser un problème pour les personnes âgées qui n'ont pas forcément de portable ? »

Vincent Desmas : « Nous y avons pensé, même si nous ne l'avons pas encore mis en place... En fait nous allons disposer d'un numéro de portable ; lorsque le passager va appeler, il va préciser qu'il n'a pas d'ordinateur, ni de téléphone portable ; lorsque le conducteur va vouloir confirmer le trajet, il va envoyer son sms sur notre numéro de portable ; et par ce biais nous rappellerons la personne et nous donnerons les coordonnées du conducteur. Je vais être honnête : cela n'a pas été mis en place, car je

n'avais pas trouvé de solution jusqu'à maintenant. Après réflexion, je pense que c'est le meilleur moyen. Nous n'avons pas encore réponse à tout mais nous n'en sommes plus très loin. »

Suzanne Labary : « il faut en effet être extrêmement exigeant et prudent, car cela fait quand même pas mal d'intervenants, ...et au bout du bout, peut-être que la personne n'aura pas le service sur lequel elle compte ? »

Vincent Desmas : « Jusqu'à présent nous avons des retours de notre centrale téléphonique qui sont très positifs. Ce sont elles aussi des personnes qui se trouvent bien souvent dans la même situation que celles qui téléphonent ; elles sont vraiment très à l'écoute. Ce n'est pas la même chose qu'un centre d'appel téléphonique commercial. »

Simone Monnerie : « A propos du conducteur, je me demande ce qui va motiver une personne pour rendre ce service, à ces conditions-là ? vous allez me répondre « la solidarité » mais je ne pense pas que cela soit suffisant... »

Vincent Desmas : « J'y réponds très facilement et nous en sommes les premiers surpris ! Je vais prendre pour exemple le village de Néoules, dans le Var, 2 300 habitants. Nous n'avions rien de plus que ce que je viens de vous présenter aujourd'hui... au bout de deux mois, nous avons 25 conducteurs ! Ce sont souvent de jeunes retraités, qui ont tendance à s'ennuyer chez eux et qui ont besoin de sortir ; ils ont besoin de rencontrer du monde... C'est ce qu'on constate en général. Est-ce que cela sera le cas ici ? Je ne saurais le dire, mais actuellement, notre souci n'est pas de trouver des conducteurs mais de rassurer les passagers. En général les gens ne le font pas du tout pour l'argent, mais il est normal qu'ils soient indemnisés pour l'essence. De plus, les gens apprennent à se connaître et se rendent par la suite, d'autres menus services. »

Simone Monnerie : « C'est très bien cette plateforme, mais quels sont les moyens mis en place pour que les personnes de la plateforme mettent en relation les usagers du service ? Il faut qu'elles aient une très bonne connaissance du territoire ou alors par géolocalisation ? »

Vincent Desmas : « En fait tout est automatique ; lorsque vous appelez le centre, vous dites que vous vous êtes à tel endroit et que vous souhaitez vous rendre à tel autre ; la personne du centre d'appel rentre ces données, et un message est envoyé à tous les conducteurs qui sont sur le village ou qui ont pu s'inscrire sur le village, car un conducteur peut s'inscrire, sur le village où il habite comme sur d'autres (ce qui est bien entendu déconseillé). »

Simone Monnerie : « Combien de salariés avez-vous ? »

Vincent Desmas : « Atchoum ne salarie actuellement personne ; en revanche, nous faisons travailler un certain nombre de prestataires de services. La plateforme n'est pas salariée d'ATCHOUM, mais elle est partenaire de la société. »

Bernard Faure : « Combien de temps à l'avance, un passager doit-il faire sa demande ? »

Vincent Desmas : « Dès qu'un passager a besoin de se déplacer, il faut tout de suite qu'il fasse sa demande. Evidemment, plus il le fait à l'avance, plus il a de chance de trouver un conducteur ; mais il n'y a pas de temps minimum... il suffit qu'il y ait un conducteur disponible ! »

André Voldoire : « Par rapport aux professionnels du transport, qui sont soumis à des visites médicales, à des formations régulières... là on va mettre du public avec des chauffeurs dont on ne connaît pas les antécédents, ...je ne sais pas si c'est légal vis-à-vis de la loi... »

Vincent Desmas : « Vis-à-vis de la loi, je peux vous assurer qu'il n'y a aucun risque nous concernant ! Nous sommes suivis de près par le Ministère des Transports, qui nous connaît bien ; ATCHOUM fait partie des trois start-ups sélectionnées à la clôture des assises de la mobilité, dans la catégorie « mobilités zones peu denses ». (...) ils savent tout à fait ce que l'on fait et nous entrons complètement dans le cadre de la réglementation. »

M. le Président estime que cette offre de service proposée est intéressante, du fait de sa souplesse, et de la possibilité de mailler l'ensemble du territoire. Actuellement, les services proposés par ALF ne répondent que partiellement aux besoins.

« Ce dispositif offre l'occasion d'apporter un service à la carte. De plus, il a l'intérêt de créer du lien social sous toutes sortes de formes ; de mettre en relation des gens qui, par la force de l'habitude, entreront dans l'utilisation de ce dispositif de façon un peu plus régulière. La proposition qui vous est faite ce soir, c'est que nous puissions expérimenter ce dispositif en contractualisant sur une durée d'un an, renouvelable pour trois ans. La mobilité, on en parle beaucoup, cela fait l'objet de nombreux échanges dans toutes les échelles de responsabilité territoriale, mais pour autant, sur le terrain, il est rare de constater que des moyens soient mis en place. Nous avons donc l'opportunité de le faire. Nous essayons d'associer le pragmatisme à cette volonté.

M. Vincent Desmas précise en conclusion qu'il a choisi le nom d'ATCHOUM pour sa société, car ATCHOUM comble tous les souhaits de mobilité, que c'est un nom qui fait sourire, qui se retient facilement, et qu'il n'a pas succombé à la tentation marketing qui aurait été de faire un anglicisme, le public étant principalement constitué de personnes âgées.

M. le Président fait procéder au vote.

PÔLE « AGRICULTURE – FORET- ENVIRONNEMENT DURABLE »

Adhésion au futur EPAGE Loire-Lignon

Cf. délibération n°10

Unanimité.

7

Approbation des statuts de l'EPAGE Loire-Lignon

Cf. délibération n°11

Unanimité.

Contrat Territorial de l'Ance du Nord : transfert de la compétence « animation » au futur EPAGE Loire-Lignon

Cf. délibération n°12

Unanimité.

Délégation de la compétence GEMAPI pour le bassin versant de l'Ance au futur EPAGE Loire-Lignon

Cf. délibération n°13

Unanimité.

Jean-Luc Coupat : « Pourquoi ne pas attendre que le futur EPAGE soit créé ?

Eric Dubourgnoix : « A priori, il faut que tous les EPCI aient délibéré pour que les délégations soient effectives. L'enjeu est là. Le contrôle de légalité a retoqué la délibération que nous avons prise

en juin, car on pouvait craindre qu'ALF n'adhère pas au premier janvier 2020, alors que pour constituer l'EPAGE, il faut que toutes les EPCI concernées adhèrent. »

Jean-Luc Coupat : « D'accord pour l'adhésion, mais pourquoi procéder dès maintenant aux délégations et aux transferts de compétences ? »

M. le Président : « Cela est nécessaire également pour que l'EPAGE puisse se constituer. D'ailleurs l'EPAGE Loire-Lignon, a rencontré une difficulté avec un EPCI de la Haute Loire dans ce domaine, et cela a remis en cause sa création pendant plusieurs mois. Cela dit, en ce concerne ALF, tout n'est pas réglé. Nous avons le souci que notre Contrat Territorial de l'Ance du Nord qui est en cours soit mené à son terme. Nous essayons par conséquent d'accélérer le programme d'actions. Nous savons d'entrée de jeu, que l'AELB considère que l'amont de l'Ance du Nord, n'est plus un bassin à enjeu, car nous sommes parvenus à un résultat qui permet de le laisser de côté, pour travailler sur l'aval. Nous avons donc intérêt à en faire le maximum. Cela ne règlera pas pour autant le devenir de nos personnels, dont il va falloir dans les temps à venir, imaginer une suite au terme de leur contrat. Trouveront-ils une place dans le nouvel EPAGE, ou devront-ils rechercher d'autres possibilités professionnelles ? C'est ce à quoi nous nous attacherons pour les accompagner. »

Eric Dubourgnoix : « Pour ce qui concerne l'animation, on transférera l'agent concerné car il y a transfert de la compétence ; en ce qui concerne le technicien de rivière, nous n'avons pas de garantie car il s'agit d'une délégation. »

M. le Président fait procéder au vote.

Départ d'Eric Dubourgnoix. 51 votants.

PÔLE « ADMINISTRATION GENERALE »

8

Décision Modificative n°4

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Jean-Luc Coupat : « Juste une petite remarque : si je comprends bien, lorsque l'on prend sur le budget principal ... entre le besoin d'investissement qui est de 610 000 € et qui est réalisé par le biais de l'emprunt d'1,5 M d'€, si j'ajoute l'excédent de fonctionnement dû à ce dernier ... On avait en gros 200 000 € de déficit de fonctionnement ? »

Johan Rougeron : « Non. En fait, nous sommes partis du déficit d'investissement. Nous avons un gros risque car nous avons de la peine à nous faire payer par nos différents partenaires financiers ; cela crée un gros trou au niveau de la section d'investissement. Or vous savez que le législateur a prévu une seule obligation au niveau de l'affectation de résultat : c'est que le résultat doit couvrir a minima, par le 1068, le déficit de la section d'investissement. Or, si vous avez un déficit de 3 M d'€ en investissement, et que vous avez une section de fonctionnement qui est très juste, vous vous retrouvez dans une situation où votre résultat de fonctionnement doit être intégralement mis sur la section d'investissement. Le résultat de fonctionnement a été protégé en 2019, pour éviter de reporter son intégralité sur une section d'investissement déficitaire en 2020. D'où l'emprunt de 1,5 M d'€. Quant à l'aspect trésorier, la balance entre dépenses et recettes de fonctionnement, aujourd'hui, d'après les derniers chiffres obtenus – attention, je parle en termes de trésorerie – est aux alentours de 1,8 M d'€ de résultat, mais il reste les dernières semaines, avec toutes les écritures de rattachement en termes de résultat, et que nous avons également 2,5 M d'€ en ligne de trésorerie ouverte. Par conséquent il faut relativiser ce résultat. Mais eu égard à ces éléments, il était nécessaire de protéger notre résultat de fonctionnement. »

Jean Savinel : « Sur combien d'années cet emprunt est-il réalisé ? et à quel taux ? »

Johan Rougeron : « C'est un emprunt à taux fixe de 0,64, réalisé à capital constant auprès du Crédit Agricole, sur une durée de quinze ans. »

Ouverture de crédits

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

Versements du Budget Principal aux Budgets annexes

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Modification de l'intérêt communautaire

Cf. délibération n°4

Unanimité.

Locaux de la CCI

Cf. délibération n°5.

42 voix « pour ». 3 voix « contre. 5 abstentions.

M. le Président explique que le rapport n°5 représente un enjeu important pour la Communauté de Communes puisqu'il offre la possibilité de mettre en équation un besoin et une opportunité de disposer de nouveaux locaux : « Cela reste un sujet récurrent en ce qui nous concerne, et le défaut de siège unique de la Communauté de communes est un réel handicap. Toutefois, le fait de disposer d'un immobilier correspondant aux besoins n'est pas simple et nous y travaillons tous les jours. Jusqu'à présent, nous sommes toujours sur trois sites. A la Cité administrative sont situés les différents pôles avec les responsables et leurs assistantes. Ce bâtiment fait aujourd'hui l'objet de travaux qui ont suscité beaucoup d'inquiétude pour nos personnels, car les locaux étaient amiantés. La commune d'Ambert nous a apporté toute garantie quant aux risques encourus en prenant les mesures nécessaires et en assurant une veille qui laisse nos personnels à l'abri de tout danger. Une certaine psychose s'était installée. Donc il y a un réel souci de continuer à occuper ces locaux, qui vont faire l'objet de travaux importants dans les temps à venir et qui vont nécessiter des déménagements ponctuels pour des durées limitées de tous les occupants. Qui plus est, un gros projet est engagé par la commune d'Ambert pour aménager la Maison des Jeunes et cela n'ira pas sans perturber par le bruit, et la poussière occasionnée, l'exercice des fonctions des agents.

Par conséquent, une autre possibilité nous étant offerte, je pense qu'il est intéressant d'y réfléchir. Aujourd'hui les locaux de la CCI d'Ambert -- que vous connaissez tous--, qui sont à l'ouest de la Mairie ronde, sont en vente, puisqu'elle se dessaisit d'une bonne partie de ses biens immobiliers. Il nous est proposé de nous en rendre propriétaire.

Dans un premier temps, vous vous en souvenez certainement, nous avons imaginé pouvoir occuper ces locaux sous une forme locative ; or la CCI est engagée dans une logique de vente sous une forme d'appel à manifestation d'intérêt auprès de promoteurs immobiliers, en mettant en vente simultanément l'ensemble de ses biens sur le département. L'opération est relativement énorme.

Toutefois, si des velléités d'acquisition apparaissaient pour les locaux d'Ambert, les dirigeants de la CCI étaient tout à fait disposés à y apporter un regard attentif. Nous avons échangé de manière informelle sur cette possibilité et nous avons vérifié que cela pouvait correspondre à notre demande, certes pas celle d'un siège unique et définitif car le bâtiment est trop exigü mais cela pourrait pour les années à venir, être une opportunité intéressante. Le prix de cet immobilier paraissait assez dissuasif au départ – notamment du fait d'une estimation des Domaines qui l'avait porté à 450 000€. Aujourd'hui, la mise à prix négociable n'est plus que de 250 000 €. Si l'on fait un parallèle entre ce que nous coûte le loyer des locaux que nous occupons, et le remboursement d'un éventuel emprunt correspondant à l'acquisition de ce bien, c'est assez équivalent et cela revient à s'interroger sur la pertinence de cette perspective.

Cet immeuble, bien que non fonctionnel, comporte des bureaux à la différence d'autres immeubles que nous avons déjà visités. Il peut donc y avoir un transfert de nos personnels sans qu'il y ait de grosses dépenses à engager ; de plus, c'est un lieu malgré tout emblématique, situé dans le cœur de ville d'Ambert. Et il semble de bon aloi de s'y intéresser de la part des collectivités, plutôt que de laisser des promoteurs s'en rendre maître et lui donner une destination pas forcément souhaitée. C'est la raison pour laquelle je vous présente ce dossier ce soir. Bien évidemment, ce n'est pas une décision définitive d'acquisition ; ce qui est demandé ce soir, c'est de valider le principe de prospecter plus avant, et de négocier les conditions de cette acquisition. Si vous y répondez positivement, nous pourrions revenir devant vous avec une position plus définitive, à savoir que nous procédions oui ou non à une acquisition, et que nous y transférons nos personnels de la Cité administrative. Je précise que nous avons également des agents nouvellement recrutés – notamment le service « bâtiment » qui s'est structuré dernièrement – et que les locaux de la rue Anna Rodier, ne sont plus suffisants pour pouvoir héberger tout le monde. Cela nous donnerait aussi la possibilité de transférer ces personnels. De surcroît, de là a émané l'idée qui nécessite des échanges avec la Mairie d'Ambert, idée de travailler sur la possibilité de transférer l'office de tourisme à la Gare. Si l'on s'oriente positivement vers cette possibilité, les locaux occupés par l'OT nous dégageraient de la place à la CCI pour y installer d'autres services. Le sujet mérite débat et je pense vous avoir donné tous les éléments en notre possession aujourd'hui. Dites-nous ce que vous en pensez. »

Patrick Besseyre : « Selon moi, c'est une vraie fausse bonne idée. C'est vrai qu'il est nécessaire de trouver un seul lieu, car c'est très inconfortable non seulement pour les techniciens mais également pour les élus. Ce choix me paraît cependant illogique : d'abord le bâtiment est cher, il y aura certes négociation, mais il est très cher ; et puis cela ne correspond pas à la demande ; d'ailleurs, vous n'avez pas dit combien vous vouliez y mettre de personnes à l'intérieur de ce bâtiment... »

M. le Président : « il y aura à peu près 25 personnes... »

Patrick Besseyre : « Parce qu'il faut savoir que lorsque la CCI était en pleine charge, ils étaient à douze. Vous voyez ? Vous doublez et c'est sûrement un peu trop petit, vous l'avez dit tout à l'heure. Contrairement à ce que vous dites : il est mal placé car il y aura un problème de stationnement. Il n'y a pas beaucoup de places autour de la mairie, et puis quid de l'OT ? parce que vous dites que vous le mettez à la Gare... Si le bâtiment était vide, j'aurais dit bravo ! (interruption)... bon, c'est en discussion ... donc si la gare était vide, j'aurais trouvé cela vraiment adéquat car le lieu est bien. Sauf qu'à la Gare, il y a quand même de grosses associations qui tournent autour du tourisme, donc là également on va se heurter à un problème de places ; il y a la salle des pas perdus, et peut-être le premier étage ... mais au premier étage, des associations occupent aussi des bureaux. Et les associations du rez de chaussée, que ce soient AGRIVAP, le Centre VTT ou le pôle nature, je ne vois pas où l'on pourrait les mettre ailleurs. C'est tout ce que j'ai à dire. Je sais que vous avez déjà fait des recherches et il faudrait continuer afin de trouver l'emplacement où la Communauté de communes pourrait s'installer définitivement avec tout son personnel. Je ne suis donc pas tout à fait favorable à nous porter acquéreur de la CCI. »

M. le Président : « On peut également parler d'une alternative, et nous y avons déjà travaillé ; il faut que l'on puisse peser l'incidence de toutes les formules. Nous manquons actuellement de place ; il faut trouver des espaces supplémentaires. Tout indique qu'il y a intérêt à ce que nos services soient centralisés à Ambert ; aujourd'hui, un certain nombre d'agents sont dans les anciens sièges ; certes cela ne nous coûte pas cher mais cela n'est pas forcément pratique pour eux car cela nécessite beaucoup de déplacements. Nous avons la possibilité de reproduire ce que nous avons déjà fait au sein de l'ex-SIVOM lorsque nous avons mis en place le SPANC et les Contrats de rivières par l'installation d'une construction modulaire ; pour répondre à nos besoins, nous nous sommes déjà enquis du coût de ces constructions, qui n'auront jamais qu'un caractère provisoire, et qui à la revente n'auront plus aucune valeur ; il apparaît que ce coût pour pouvoir loger une dizaine de personnes est de l'ordre de 120 000 €. Avec cette somme nous ne disposons que d'un bungalow. Là il s'agit, en rajoutant un peu plus de disposer d'un immeuble en centre-ville. Cela interroge. Est-ce qu'il y a une réelle pertinence à opter pour de la construction légère plutôt que pour l'occupation d'un immeuble de centre-ville ? S'il y a un refus de toute l'assemblée, cela ne vaut pas la peine de perdre son temps ; je tiens à ce que nous soyons partenaires dans la démarche. »

Gérard Cornou : « Les propositions qui sont faites partent toutes d'un souci de concentrer tous les services à Ambert. Or, est-il possible d'envisager – je ne sais si cela a été fait de manière concrète – d'installer le siège à Job, puisque nous sommes une communauté de communes ? Cela avait été évoqué par certains d'entre nous, il y a environ deux mois. Est-ce que cette possibilité là a été étudiée objectivement, au-delà de l'opération immobilière de la CCI qui me semble intéressante ; Job n'est pas loin, c'est à neuf kilomètres et c'est une cité qui peut être agréable. »

M. le Président répond que la possibilité de Job avait été identifiée, dès la fusion ; effectivement ces bâtiments pourraient être adaptés, la structure est en excellent état. Cela nécessiterait uniquement du second œuvre ; quoiqu'il en soit cela ne correspond pas aux besoins immédiats, avant la fin du mandat, il faut trouver une solution pour loger tous les personnels. La CCI est une solution provisoire, à 4 ou 5 ans. Le temps d'opter pour une formule définitive, et ce sera l'un des enjeux du futur conseil communautaire—il faut bien que les services fonctionnent. Il ne faut pas raisonner en imbriquant et en faisant l'amalgame, entre une solution à moyen terme et définitive avec la gestion de l'urgence.

Michel Beaulaton : « Ce qui me gêne dans ce projet, c'est que cela ne va pas être un pôle de terrain, ce sera quelque chose dont on a besoin à l'instant T, mais dans cinq ans – car il faut également penser à la ville d'Ambert – si cela devient une coquille vide, 250 000 euros, c'est quand même de l'argent investi ... alors posons-nous la bonne question ! Est-ce que tout cet argent investi sur ce bâtiment, ... dans cinq ans si on s'en va, qu'est-ce qu'on en fait ? »

M. le Président : « Si on réfléchit un peu, il semble que l'évolution de l'exercice des responsabilités des collectivités évoluent à grands pas, et je suis donc convaincu que ce bâtiment pourra toujours garder une pertinence en matière d'offre de services sur Ambert car arrivera un moment où il sera sans doute nécessaire sur Ambert, et à l'échelle d'Ambert, d'offrir un service comparable à celui qu'on s'efforce de proposer sur les autres secteurs ruraux car ils sont les plus déshérités. C'est eux qui en ont le plus besoin mais vraisemblablement Ambert devra aussi un jour s'organiser pour qu'il y ait une offre de service et ce bâtiment à proximité de la Mairie ronde pourra être une opportunité tout à fait intéressante. »

Pierre Faure : « Je connais peu et mal ce bâtiment donc, je voudrais savoir quel est son état actuel, et connaître la différence entre les loyers des locaux qui vont être quittés et le remboursement de l'emprunt ? tu as dit qu'elle n'était pas très importante. »

M. le Président : « Ces éléments nous pourrions vous les fournir ; approximativement, les loyers annuels de la Cité administrative sont de l'ordre d'un peu plus de 10 000 euros par an ; et si nous

souscrivions un emprunt à 150 000 €, compte tenu du loyer de l'argent aujourd'hui, ce serait un remboursement d'à peu près 15 000 € par an. »

Projection des plans de la CCI.

Simon Rodier : « Ce qu'il faut comprendre par rapport à la CCI, c'est qu'il y a deux problèmes différents. L'un est d'héberger nos agents de manière provisoire : soit on loue, soit on construit de l'algeco, et cela a un coût... La question que tu soulèves Michel est intéressante : que fait-on de ce bâtiment après ? Cela fait trois ans et je n'ai pas eu l'impression que les services proposés par la Cocom vont diminuant, les services à la population s'entend ; on a vécu une révolution en l'espace de deux mandats, nous sommes passés des communautés de communes pour servir les communes à des communautés pensées pour servir le public. Ce bâtiment, très honnêtement, il serait fort étonnant que dans dix ans, nous n'en ayons plus l'usage... Ce serait dommage de devoir construire à Ambert et laisser une friche. La seule réserve que j'avais par rapport à ce bâtiment, avec cette articulation en deux phases, c'était si la commune d'Ambert avait souhaité l'acquérir pour héberger des services. A priori ce n'est pas le cas. Je pense donc qu'un pôle de services à cet emplacement à l'horizon de dix ans, ce n'est pas une lubie. »

Myriam Fougère : « Je souhaitais aussi m'exprimer par rapport à ce projet d'achat de la CCI. Tout d'abord, un premier constat : je me réjouis qu'au niveau de la communauté de communes, il y ait cette volonté de rester à Ambert, surtout dans le cas où nous menons cette politique de revitalisation des centres-bourgs... Nous avons parlé de cette OPAH-RU, et nous allons signer avec l'Etat – bientôt, je l'espère – une ORT. Nous venons de recruter un chargé de projet avec une mission « centre-bourg » et cette volonté de faire vivre le centre-ville d'Ambert, c'est bien. La CCI, c'est vraiment le cœur de ville, c'est tout près de la Mairie, il y a cette volonté d'y mettre des services, alors provisoirement... mais un provisoire qui est un peu à moyen terme, ... après on verra ! l'idée que l'on avait émise, vous vous souvenez, dès le début, qui disait que la Cité administrative pouvait héberger un peu tout le monde... cet endroit là pourra aussi être utilisé à d'autres fins, notamment au niveau de la formation, ... Il y a d'autres idées, -- en tout cas nous n'en manquons pas. L'autre idée qui avait été émise avait été la caserne des pompiers, les garages, pour construire quelque chose de neuf, mais ce ne sera pas pour tout de suite. En tout cas ce sont des idées qui sont je crois très importantes, ... c'est de rester en centre-ville. Il y a l'aspect stationnement, la place Charles de Gaulle, n'est pas très éloignée et peut contenir un certain nombre de voitures, elle n'est pas souvent complète. Il y a un projet derrière, provisoire au départ, mais après il y a ce projet d'installation de services... comme le soulevait M. le Vice-président, il n'y a pas de besoin pour les services de la Mairie, dans l'immédiat ; non. Je pense en tout cas qu'il est bon de maintenir en centre-ville des services à la population, qu'ils soient gérés par la communauté de communes ou la commune. »

Départ de M. Michel Roche. 50 votants.

Dominique Giron : « Je pense également que c'est une bonne idée donc, j'irai plutôt dans un vote favorable. Mais est-ce qu'un plan de reconversion des sièges des anciennes cocom est prévu dans les années à venir ? Que deviennent-ils ? Est-ce que l'on envisage de déconcentrer des services d'ALF ?... On a souvent beaucoup investi dans ces bâtiments... »

M. le Président : « C'est ce qu'il reste à imaginer, mais nous avons déjà partiellement répondu à cela par le biais de l'installation des Maisons de Services, et également par l'amorce d'installation de tiers-lieux. Ces locaux seront tout à fait pertinents. »

Jean-Luc Coupat : « Oui, effectivement. Nous avons investi un certain nombre de ces locaux pour faire des maisons de services. Il y a eu ce document porté dans les boîtes aux lettres avec le déploiement des maisons de services sur notre territoire, elles sont en place un peu sur tous les sièges de nos anciennes communautés de communes : à Viverols (labellisée Maison France Service), Arlanc, Fournols, à Cunlhat et maintenant à Olliergues. C'est l'organisation territoriale souhaitée dès avant

la fusion des sept communautés. Nous avons tenu notre engagement et cela permet d'utiliser ces locaux. J'en profite pour préciser que la démarche initiée par l'Etat, à savoir une Maison France Service par canton ne répond pas à notre problématique territoriale. Par conséquent, -- je prends Madame la Sous-préfète à témoin--, je pense que nos MSAP ne seront sans doute pas toutes labellisées, mais ce ne sera pas pour autant que l'on abandonnera notre organisation territoriale car elle, correspond aux besoins de notre territoire. Ce maillage territorial est demandé par les élus et par la population et il faut le conserver. Sinon, il y aura de la perte en ligne, ...c'est ce que l'on peut constater depuis quelques réunions de conseils puisque l'on est à la limite du quorum. Je veux bien que l'on soit en fin de mandat... mais il faut qu'il y ait une présence ALF sur le territoire car cela ne pourra pas marcher. Effectivement, je pense que l'on aura besoin d'un accueil à Ambert, vraisemblablement différent car il existe des services plus importants. Il y aura sans doute besoin d'un accueil sensiblement le même que celui pratiqué en d'autres points du territoire, mais doublé d'un système d'orientation vers les services de l'Etat, du Département que l'on a à Ambert et pas sur le reste du territoire. »

Départ Michel Roche – 50 votants.

Christine Sauvade : « J'ai entendu les propos de chacun et j'ai entendu parler de revitalisation de centre-ville, je pense qu'il faudra se poser la question également de la pertinence de sortir l'Office de Tourisme du centre-ville pour aller le mettre à la gare. »

M. le Président : « Ce n'est pas l'objet de la question de ce soir. »

Didier Ardevol : « Je peux comprendre qu'il faut mettre le personnel quelque part. C'est vrai que dans tout ce que l'on fait au niveau professionnel, on passe par de la location. Tant que l'on n'a pas de projet pour ce bâtiment-là, en ce qui me concerne, cela me gêne de l'acheter. Dix ans c'est tellement loin... Après est ce que la question s'est déjà posée, en ce qui concerne le personnel, avec les moyens de communication actuels... Pour mon cas personnel, l'entreprise dans laquelle je travaille possède des usines dans le monde entier et on communique très bien ; nous faisons des réunions régulièrement et cela permet d'avoir des sites avec des personnes à plusieurs endroits, cela permet de s'échanger des fichiers partagés, on fait de l'Excel ... après, il est vrai qu'une bonne connexion est nécessaire, mais cela marche très bien. Aussi est ce que l'on s'est posé la question des moyens de communication numériques, pour garder du personnel sur certains sites et pour éviter ces déplacements. »

M. le Président : « Le travail à domicile, on l'a déjà développé autant que l'on pouvait le faire. Nous avons par ailleurs une nécessité de cohésion, d'échanges dans certains domaines d'actions que le numérique ne peut pas remplacer et lorsqu'on imagine qu'il faut aménager des bureaux supplémentaires, c'est que nous en avons besoin... Les gens qui se préoccupent du SPANC, de l'immobilier, de la collecte des déchets, etc. ils ne peuvent pas travailler à distance. Il faut qu'ils puissent se rencontrer et échanger tous les jours. On peut considérer que partiellement et sur des durées relativement limitées du temps de travail, celui-ci peut se faire à domicile. Mais cela ne doit pas devenir un principe, car très rapidement, on en verra les limites et on verra que cela ne donne pas satisfaction. Il faut trouver une bonne complémentarité. Quoiqu'il en soit et les temps à venir feront apparaître qu'il nous faudra encore plus de place. Et puis, est-il plus judicieux de continuer à louer et ne rien avoir au final, ou ne vaut-il pas mieux utiliser environ le même montant pour l'acquisition d'un immeuble en centre-ville ? Les collectivités pourront avoir sous la main ce bâtiment, alors que s'il tombe entre les mains d'un promoteur clermontois ou parisien, il n'y accordera aucun intérêt et en fera peut-être un usage qui nous fera bondir à un moment donné. Il faut que l'on reste vigilant et si on laisse partir les choses dans cette direction, on risque de nous en faire le reproche demain. »

Simone Monnerie : « Je crois qu'économiquement parlant, ALF a tout intérêt à faire cette acquisition. 250 000 €, effectivement, on peut penser que c'est beaucoup... mais ce n'est pas énorme. Cela peut certainement se négocier ; aujourd'hui nous bénéficions de taux d'intérêt extrêmement bas, ce qui ne sera peut-être pas le cas dans quatre ou cinq ans, et puis, il y a l'urgence. De plus, en tant qu'Ambertoise, je me réjouis que la Communauté de communes achète cet immeuble pour justement pérenniser certains services à Ambert. Il me semble que c'est une bonne chose et je voterai favorablement. »

Guy Gorbinet : « (...) Je suis d'accord avec Simone, vu les taux, -- et je pense que l'on pourra un peu négocier sur le prix, -- c'est un endroit emblématique d'Ambert. Et comme l'a dit tout à l'heure Jean-Luc Coupat, j'estime que dans les années à venir, cela peut devenir un lieu d'accueil pour le secteur ambertois. »

Jean Bostvironnois : « L'aspect centre-ville est très important et, pour l'image de la communauté de communes, cela peut être un réel plus. Je pense que l'on passera par une négociation pour l'achat ... Ce qui m'inquiète, c'est que ce bâtiment est assez ancien et qu'une expertise devrait être à notre disposition pour évaluer éventuellement les travaux de rénovation ultérieurs, afin de ne pas prendre de risques et ne pas avoir d'investissements lourds à faire dans les dix ou quinze ans à venir. »

M. le Président : « Il y a déjà des diagnostics qui ont été faits ; il s'est avéré qu'il y avait quelques peintures au plomb, un peu d'amiante ; mais ce n'est vraiment pas conséquent. »

Jean Bostvironnois : « Je voulais surtout parler du gros œuvre. »

M. le Président : « La charpente n'est plus très jeune, mais elle n'est pas en mauvais état et peut durer encore longtemps. Qui plus est, il y aurait aussi la possibilité d'aménager les étages supérieurs qui sont des greniers aujourd'hui ; il y a suffisamment de hauteur pour installer des bureaux supplémentaires. Cela nécessiterait des travaux plus conséquents ; nous avons également la possibilité d'installer des ascenseurs et vous savez tous comment est faite la CCI. »

Daniel Barrier : « Il faudrait vérifier que ce bâtiment n'est pas amianté car il ne faudrait pas que l'on se retrouve avec les mêmes problèmes qu'à la Cité administrative. »

M. le Président : « Non, je viens d'y répondre ; c'est insignifiant. Ce sont les peintures, donc cela peut facilement se rattraper. »

M. le Président fait procéder au vote.

RH : Modification du tableau des emplois

Cf. délibération n°6.

Unanimité.

Myriam Fougère : « La reprise en régie de l'abattoir par la commune d'Ambert est provisoire, elle s'est faite à la suite de contrôles effectués par l'ADDPP, par rapport à des ... on va dire ... par rapport à des dangers et des risques sanitaires. Nous sommes d'ailleurs toujours sous le coup d'une menace de fermeture administrative. Les services de l'Etat nous accompagnent vraiment -- et je tiens à les saluer publiquement-- pour cet abattoir, pour que l'on puisse répondre à son maintien, ... Et nous le faisons du mieux que nous pouvons, avec engagement, dynamisme et j'espère efficacité, pour maintenir cet outil, que l'on sait combien utile pour les usagers et pour ensuite avoir... comment dire ... un appui plus apaisé, plus fonctionnel avec la future SEM. C'est une régie qui sera votée dès demain en Conseil Municipal pour que l'on puisse continuer l'exploitation, et je tenais à signaler que nous avons un adjoint en charge de cette reprise de gestion par la commune, qui s'implique très fortement. D'où son absence encore ce soir. C'est un gros dossier pour lequel nous avons pleinement conscience qu'il faut assurer l'avenir. Je tenais à le dire. »

RH : modification du règlement intérieur – congés annuels

Cf. délibération n°7.

Unanimité.

RH : modification du règlement intérieur - acompte

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Gérard Cornou : « Qui va juger la complexité de la situation de l'agent ? le Président ? une commission ou son supérieur hiérarchique ? »

M. le Président : « Sachant que cela risque de se produire une à deux fois par an, et que le président est responsable des personnels, au premier chef ; je crois que l'on peut lui accorder le discernement du bien fondé de la demande. La plupart du temps ce sont des situations qui relèvent aussi d'une confidentialité évidente, et je pense que l'on ne peut pas confier cela à des groupes de personnes, avec tous les risques que cela comporte. Si cela devenait des demandes trop pressantes, on pourrait rediscuter de la façon de l'aborder. Mais pour l'instant, c'est très exceptionnel. »

Modification du règlement de formation

Cf. délibération n°9

Unanimité.

15

II - PÔLE « AGRICULTURE – FORET- ENVIRONNEMENT DURABLE »

Validation du schéma directeur de desserte forestière

Cf. délibération n°14

Unanimité.

Daniel Barrier : « Au sujet des résultats de cette réunion que nous avons eue à Job, j'avais émis trois remarques concernant des projets qui étaient inscrits dans le schéma, en particulier, un projet qui était marqué de compétence communale sur St Martin des Olmes alors que c'est un chemin qui est à la limite entre Saint-Martin et Ambert, il appartient aussi bien aux deux communes. J'avais demandé que l'on modifie si c'était possible ; J'ai une autre remarque sur le projet en cours entre Marsac et Saint Martin où nous avons aménagé notre partie, la commune de Marsac est en train de faire la sienne, mais c'est bien une voirie intercommunale. Elle n'a pas été classée dans les VF intercommunales. J'avais soulevé la question de savoir, parce que vous m'aviez rétorqué que la Communauté de communes ne prenait en compte que la partie « route forestière » et pas la partie « piste », et j'avais demandé comment on pouvait faire en tant que commune pour se faire financer les pistes ? Et là je n'ai plus aucune suite à cette remarque. »

M. le Président : « Tout projet a pour vocation de permettre la vidange des massifs ; et tout projet s'entend avec les tronçons de route nécessaires depuis les entrepôts et les lieux de chargement pour pouvoir évacuer les bois, mais il s'entend bien que s'il y a nécessité d'aménager quelques tronçons

de chemins d'exploitation pour arriver jusqu'au lieu de stockage, cela fera partie du projet. On a pu conduire par le passé des projets où en réalité il n'y avait pas de route forestière et où il y avait seulement des chemins d'exploitation ; des projets de cette nature ne peuvent plus être mis en œuvre aujourd'hui. Il faut à présent qu'ils facilitent la circulation non seulement des engins de débardage, mais aussi des grumiers ; bien sûr, s'il y a nécessité de faire des aménagements pour accéder aux parcelles exploitables, cela fera partie du projet. Il ne faut pas être inquiet à ce sujet. »

Daniel Barrier : « Concernant les deux projets que j'estime intercommunaux et qui font partie des compétences communales ? »

M. le Président : « Alors je crois qu'il a toujours été entendu que l'effet communautaire devait permettre de réaliser des tronçons qui sont à cheval sur au moins deux communes. Il a été signalé à la réunion que cet aspect n'avait pas été pris en compte et cela va être corrigé. »

Daniel Barrier : « Dans le document que nous avons reçu par mail, il n'est pas corrigé. »

M. le Président : « Le document va être mis à jour. »

Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) projet de convention

Cf. délibération n°15

Unanimité.

Partenariat avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'accèsion à la propriété

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Point sur les différents dispositifs d'économie d'énergie et de développement durable

Information. Cf. diaporama.

Jean-Luc Coupat : « Beaucoup d'entre vous m'ont demandé de faire un point sur ces différents dispositifs. Le premier est le TEPCV, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte : la demande de solde pour ALF est en cours. 612 081,30 € sont attendus, ils seront répartis entre le volet « biodiversité », et le volet « mobilité ». Ce qui nous a retardés, ce sont les deux derniers dossiers à déposer début janvier, l'un portant sur le télétravail, l'autre sur la borne de recharge accessible au public. Les choses sont en passe d'être réglées.

Concernant l'éclairage public, ce sont 280 000 € de subvention attendus, 32 communes engagées. Les derniers travaux sont en cours. Nous avons privilégié les Certificats d'Économie d'Énergie car il fallait que l'on réalise les travaux avant les travaux financés dans le cadre des TEPCV ; nous avons demandé au SIEG de les privilégier et de passer les travaux TEPCV après. Le solde sera sollicité par le SIEG, les communes n'ont pas à le faire. Le TEPCV du haut-Livradois va générer 979 360 € de subvention. La partie ALF qui concernait l'ex-CCHL est soldée, à hauteur de 210 495 €. La part des communes de l'ancienne communauté de communes représente 768 861,94. Tous les dossiers ont été déposés et sont en instruction au niveau national.

Dans le cadre du TEPCV du Parc, nous sommes là également subventionnés, essentiellement sur la piscine et sur l'opération Auvergne 2030. Notre part s'élève 88 560,12 €. Là aussi, les dossiers sont déposés et la recette est attendue prochainement.

En ce qui concerne les Certificats d'Economie d'Energie, nous pouvons mobiliser 975 000 € maximum. La somme qui va être mobilisée est de 953 163,29 €. Trente communes sont engagées, ainsi que la communauté de communes. Les recettes que cela a généré pour les communes sont de l'ordre de 715 574,90 et pour ALF 237 588,39. Certaines communes ont déjà reçu leur argent. Les versements sont très rapides sur les CEE. Cela concerne ceux qui font partie du TEPCV et qui sont plus intéressants que les CEE classiques.

En ce qui concerne les CEE classiques, nous avons acquis un certain savoir-faire. Nous les avons mobilisés sur la MSAP de Viverols et nous avons récupérés 18 216 € ; cela a été validé au niveau national très récemment. Ils ont été mobilisés également pour un montant de 2 113 € sur le logement du multiple rural de Bertignat. Des dossiers concernant la piscine et Olliegues 2030 sont en préparation. Nous avons aussi bénéficié d'un bonus complémentaire de 14 340 € sur les bornes de recharges.

Comme nous avons aussi eu quelques soucis avec notre prestataire Objectif Eco Energie, en termes de rigueur notamment au niveau du suivi des montants, il nous a octroyé 5 000 € pour nous permettre de poursuivre le déploiement du programme Watty à l'Ecole, qui a pour objectif de sensibiliser les enfants sur le développement durable.

En juillet 2019, nous avons répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt, le projet est retenu, nous sommes en attente de la convention de financement. Il y a seulement deux territoires qui ont été retenus sur l'ancienne région Auvergne. C'est donc une reconnaissance du savoir-faire d'ALF dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable. Les projets identifiés par les 19 communes et la communauté de communes ont permis de répondre à cet AMI. Ils portent essentiellement sur les économies d'énergie et sur la transition énergétique au niveau des appareils de chauffage (passage à des énergies renouvelables) : 36 installations bois énergie, 12 centrales solaires thermiques cumulant 40 m² de surface et 7 installations géothermiques sur sonde pour une production annuelle de 110 MW. Nous attendons la convention et nous reverrons le planning avec les communes, puisque nous avons trois ans pour engager les projets. Cependant un certain nombre de communes se sont engagées mais peut-être pourrons nous retenir d'autres communes qui n'avaient pas manifesté d'intérêt quand on lancé l'appel. Peut-être pourrons faire des choses ?

Sur les CEE, n'hésitez pas à faire appel au service d'ALF concerné et notamment à Edith Allard qui a acquis un certain savoir-faire dans ce domaine. Lorsque vous faites des travaux vous pouvez mobiliser ces sommes, car elles peuvent venir en plus d'un subventionnement à 80 %.

Nous avons un projet d'ombrière photovoltaïque sur le site Anna Rodier, pour abriter les véhicules, et produire de l'énergie renouvelable. Ce projet est mené en partenariat avec la SCIC « Toi et Toits » qui s'occuperait de la partie photovoltaïque, et ALF, de la structure. Voilà le bilan des dispositifs mis en œuvre dans le domaine du développement durable d'ALF. »

III – POLE « ECONOMIE »

Convention bâtiment et terrain des Pradeaux

Cf. délibération n°17

Unanimité.

Patrick Besseyre : « Je ne vois pas d'alinéa concernant la gestion du gîte ? ».

M. Le Président : « Ce n'est pas l'objet de la convention. Et nous menons une réflexion sur la question. Nous vous ferons des propositions à ce sujet prochainement. »

Achat de terrain -ZAC Les Barthes

Cf. délibération n°18

Unanimité.

Dominique Giron : « Pourquoi ne pas recourir à l'EPF-SMAF puisqu'ils sont faits pour ce type de procédure et rompus à l'exercice de la négociation ? »

M. le Président : « Je pense que ce serait apporter une complexité à un dossier qui l'est déjà particulièrement. Le fait que l'EPF-smaf soit propriétaire avant rétrocession, cela nous bloque pour un certain nombre de dispositions à prendre dans le cadre de l'aménagement de la zone, comme les permis d'aménager ou les autorisations d'urbanisme. De plus, compte tenu du loyer de l'argent, nous avons tout intérêt à les acheter en direct. Nous tentons de conjuguer au mieux la réponse aux demandes immédiates et le projet d'aménagement d'ensemble qui prendra une forme définitive dans les années à venir. Le fait d'acquérir en direct ces terrains nous donne beaucoup plus de souplesse d'action. »

M. le Président précise que la somme globale est importante mais que les achats de terrains se feront petit à petit ; cette délibération permettra d'être réactif lorsqu'un propriétaire sera déterminé à vendre.

Achat de terrain -ZA de Cunhat

Cf. délibération n°19

Unanimité.

18

IV – POLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »

Convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2020/2022

Cf. délibération n°20

Unanimité.

V - PÔLE TECHNIQUE

Convention éco-organisme pour la collecte des textiles

Cf. délibération n°21

Unanimité.

Convention Eco-system

Cf. délibération n°22

Unanimité.

Elaboration d'un plan local de prévention des déchets

Cf. délibération n°23

Unanimité.

Approbation du règlement du SPANC

Cf. délibération n°24

Unanimité.

VI - PÔLE SOCIAL

Nouveaux tarifs de portage de repas

Cf. délibération n°25

Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il informe les conseillers que les prochains conseils se tiendront :

- vendredi 31 janvier 2020, à 14 h 30 : Débat d'Orientation Budgétaire.
- jeudi 27 février, à 18 h 30 : vote du budget.